



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-septième session

11-21 février 2019

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale**

**Déclaration présentée par International Association of Charities, Caritas Internationalis, Company of the Daughters of Charity of St. Vincent de Paul, Congregation of the Mission, Dominican Leadership Conference, Fondazione Proclade Internazionale – Onlus, International Confederation of the Society of St. Vincent de Paul, Religious of the Sacred Heart of Mary, School Sisters of Notre Dame, Sisters of Charity Federation, Sisters of Mercy of the Americas, UNANIMA International, VIVAT International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Alors que la Commission du développement social examine, à l'occasion de sa cinquante-septième session, la question intitulée « Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale », le Working Group to End Homelessness, l'Institute of Global Homelessness (IGH) et l'International Coalition to End Homelessness encouragent la Commission à s'attaquer au problème pluridimensionnel de l'exclusion en matière de logement et des sans-abri vivant dans la rue. Ces problèmes font énormément de laissés-pour-compte et doivent être résolus grâce à des indicateurs spécifiques pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Nous invitons instamment la Commission à s'employer à résoudre le problème des sans-abri vivant dans la rue et le problème de l'accès à un logement convenable lors de ses débats sur les politiques de protection sociale à adopter :

En demandant aux États Membres de garantir un logement convenable, sûr et accessible à tous et à toutes, sans distinction fondée sur le sexe, l'âge, le handicap ou le statut juridique, institutionnel ou socioéconomique, et de mesurer et de surveiller l'ampleur du problème des sans-abri, notamment des sans-abri vivant dans la rue ;

En priant instamment les parties prenantes régionales et mondiales d'encourager les efforts visant à évaluer les progrès accomplis en vue de mettre véritablement fin à la situation des sans-abri dans tous les pays, y compris les efforts visant à appuyer les pratiques du recensement des sans-abri, en particulier des sans-abri vivant dans la rue, pour donner aux États Membres un repère à partir duquel ils pourront s'employer progressivement à garantir le droit au logement.

Le Working Group to End Homelessness est un groupe d'ONG dont les programmes et les activités de sensibilisation témoignent de leurs préoccupations pour les personnes pauvres et marginalisées dans le monde. Nous sommes résolus à atténuer et à éliminer à terme le problème des sans-abri vivant dans la rue. Dans le cadre de nos efforts pour atteindre cet objectif, nous collaborons avec l'Organisation des Nations Unies, des plateformes mondiales œuvrant à mettre un terme au problème des sans-abri et des centres universitaires tels que l'Institute of Global Homelessness de l'Université DePaul de Chicago (Illinois, États-Unis d'Amérique).

Le problème des sans-abri vivant dans la rue touche toutes les catégories de personnes, qu'il s'agisse des femmes et des hommes, des familles avec des enfants, des jeunes, des personnes âgées ou des personnes handicapées, et concerne tous les pays, riches ou pauvres. Les retombées de ce phénomène sont graves pour les individus et pour les villes.

L'ONU reconnaît déjà, dans plusieurs accords, le rôle essentiel du logement et de l'hébergement.

- Cible 11.1 des objectifs de développement durable : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ».
- Nouveau Programme pour les villes de 2016 : « Nous prendrons des mesures destinées, d'une part, à améliorer les conditions de vie des sans-abri, de manière à faciliter leur pleine participation à la vie de la société, et, d'autre part, à éviter ou à éliminer le problème des sans-abri ».
- Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains de 1996 : « Nous nous engageons à prendre des mesures [...] de façon à fournir à tous, à un prix

abordable, un logement convenable et accessible, offrant des conditions d'hygiène et de sécurité acceptables et doté des services, équipements et autres aménagements essentiels ».

Bien que les objectifs de développement durable et déclarations existants indiquent clairement l'importance du logement et de l'hébergement pour la réalisation du potentiel humain, il n'y est pas fait spécifiquement mention du problème des sans-abri vivant dans la rue ni d'objectifs clairs pour prendre les mesures qui s'imposent et appliquer le principe de responsabilité. Il importerait de s'attacher davantage à cette question, de mettre en place une cible claire pour l'objectif de développement durable n° 11 et d'examiner cette question dans le cadre des débats et des accords pertinents afin de résoudre le problème et de s'assurer que personne n'est laissé pour compte à mesure que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 progresse.

Le droit à un logement convenable est un élément essentiel de la protection sociale. Les socles de protection sociale sont conçus pour protéger les personnes et les pays contre les chocs et leurs contraintes en offrant un niveau de vie adapté et décent aux populations vulnérables. Le logement doit être considéré, tout comme le revenu de base et l'accès aux soins de santé, comme un élément essentiel permettant de garantir à tous et à toutes un niveau de vie élémentaire. D'après la déclaration de la société civile intitulée « Social Protection: A Coherent Strategy for Shared Prosperity » (Protection sociale : une stratégie cohérente pour une prospérité commune), « il est évident que les populations ne peuvent contribuer pleinement au développement de la société si elles sont occupées à se battre pour leur propre survie ». Partout dans le monde, les personnes sans-abri vivant dans la rue sont exposées à des risques liés à la mortalité, à la santé, à leur capacité à gagner un revenu de base et à d'autres questions fondamentales de survie.

Pour conclure, le Working Group to End Homelessness et l'Institute of Global Homelessness prient instamment les États Membres de prendre des mesures pour remédier à l'absence, dans le débat mondial, de la question des sans-abri vivant dans la rue en l'inscrivant dans les discussions autour de la question des socles de protection sociale et en étudiant les obstacles que ce problème oppose à la réalisation des objectifs du Programme 2030. Nous demandons que soit mesurée à l'échelle mondiale l'étendue du problème des sans-abri vivant dans la rue, que soit fixé l'objectif commun de réduire et, à terme, d'éliminer le problème des sans-abri et que l'on contribue à former un mouvement mondial visant à promouvoir des stratégies efficaces auprès des États Membres. Pour garantir la protection sociale, il ne suffit pas d'avoir une plateforme, il faut aussi un toit !